

n° 194. Délégue du
c. n° liste électorale

Préfecture de la 7th
des
Préfet H. H. H.
le 21.10.69.
1. B. Refou.

Du l'instruction ministérielle du 31 juillet 1969 relative à la révision et à la tenue
des listes électorales.

En la circulaire préfectorale du 21.8.69.
Le Conseil Municipal désigne M. Henney Pierre 2^o adjoint, en qualité
de délégué pour le représenter au sein de la commission administrative chargée
de la révision de la liste électorale.